



Organisme intercantonal de certification
Interkantonale Zertifizierungsstelle
Organismo intercantonale di certificazione

CERTIFICAT

L'Organisme intercantonal de certification - OIC, sur la base des résultats de la vérification de la conformité, atteste que les exigences fixées dans



le cahier des charges du pain de seigle valaisan, enregistré comme appellation d'origine protégée (AOP), selon la décision du 30 septembre 2002 de l'Office fédéral de l'agriculture,

sont respectées par:

Aligro Marché de gros
Boulangerie ALIGRO
Route des Ronquoz 100
1950 Sion

Ce certificat est délivré pour la production suivante :

Pain de seigle valaisan AOP

Ce certificat est valable jusqu'au 31 décembre 2028

No enregistrement OIC-SEI-UTI-0626-20061

Lausanne, le 16 juin 2026

Organisme Intercantonal de Certification OIC

Patrick Vaudroz
Président

Robin Zambaz
Directeur

Ce certificat est valable jusqu'à l'émission d'un nouveau certificat et sous réserve d'un retrait de certification. Toute modification ou utilisation abusive est prohibée.

e-certificat

